

## **DOSSIER DES ANNEXES**

au rapport d'enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique d'un projet d'acquisition de parcelles pour construire un parking et aménager un espace paysager à Fontaine-La-Gaillarde (89)

### **Contenu du dossier**

- Cliché n° 1 vue du mur à démolir pour élargir les parcelles destinées à créer un parking.
- Cliché n° 2 vue des parcelles concernées par le projet de parking.
- Cliché n° 3 vue de l'accès au stade par la rue du moulin.
- Registre d'enquête DUP et ses deux annexes :
  - courriers des consorts Grelin.
  - compromis de vente entre les consorts Grelin et la municipalité de Fontaine-La-Gaillarde.

## Cliché n° 1



La démolition de ce mur permettrait d'élargir les parcelles en y intégrant la sente dite «sentiers de l'école » qui le longe sur sa face nord.

## Cliché n° 2



Vue des parcelles 917 - 918 - 919 et 921 que l'expropriant a pour projet de transformer en parking.  
On peut voir que les parcelles 917 et 918 sont bitumées et desservent la mairie (1) le bâtiment d'habitation (2) et la maison (3) appartenant à la commune.  
Selon les propriétaires les travaux de voirie ont été effectués sans leur accord.

### Cliché n° 3



Comme le démontre ce cliché tiré de Géoportail, le terrain de football n'est absolument pas enclavé puisqu'il est très facilement accessible par la rue du Moulin.

En haut à droite les parcelles des consorts Grelin que la municipalité souhaite obtenir par voie d'expropriation, et les vestiaires qui obligent les utilisateurs à passer sur la propriété Grelin, sauf à se rendre au stade par la Grande rue et la rue du Moulin.

PRÉFET DE L'YONNE

COMMUNE de Fontaine-la-Gaillarde

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique.

relatif à l'acquisition par la commune de Fontaine-la-

Gaillarde des parcelles nécessaires à la création d'un parking  
et à l'aménagement d'un espace paysager.

---

---

---

---

---

ENQUÊTE RELATIVE

A

Une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'acquisition par la Commune de Fontaine-la-Guillaude des parcelles nécessaires à la création d'un parking et à l'aménagement d'un espace paysager.

En exécution de l'arrêté du 07/06/2022 de Monsieur le Préfet (PREF-SAPPIC-RE-2022-0220) de M<sup>me</sup> Yonne, je, soussigné, M. Gérard FARRÉ-SÉLARRA ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 7 feuillets, pour recevoir pendant une durée de dix neuf jours du 27/06/22 à 09<sup>h</sup>00 au 15/07/22 à 18<sup>h</sup>00 les lundi 27/06/2022 de 09 heures 00 à 12 heures 00 Samedi 09/07/2022 de 09 heures 00 à 12 heures 00 Vendredi 15/07/2022 de 15 heures 00 à 18 heures 00 de heures à heures

les observations du public.

A FONTAINE-LA-GUILLAUDE le 27/06/2022 à 8<sup>h</sup>55  
Goumèsque

Première journée :

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 11 heures 55 à 12 heures 05

1. - Observations de Mmes SANZ Fanny (directrice de l'école primaire) et SAUVAGE Jeanne (enseignante de l'école primaire). Nous attestons qu'à l'heure actuelle, le parking existant ne dispose pas de suffisamment de places de stationnement. Cela engendre de nombreuses situations dangereuses telles que des stationnements hors marquages (notamment sur la place handicapée), des manœuvres mettant en danger la sécurité des enfants puisqu'il y a beaucoup de passages. Les rues adjacentes se retrouvent encombrées car les parents d'élèves sont contraints de s'y garer, faute de places suffisantes. La création de nouvelles places permettrait une plus grande sécurité, autant pour les enfants que pour les parents et autres usagers.

F. SANZ

J. SAUVAGE

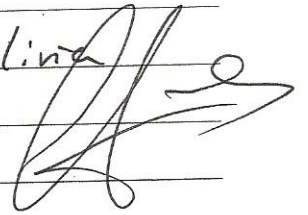
de 4 juillet de 8h30 à 8h40

Observations de M<sup>r</sup> BONCAUVES Directeur  
et délégué de parents d'élèves à  
l'École maternelle / primaire de  
Fontaine-la-Jaillande :

J'atteste par la présente que le  
parking en l'état n'offre pas le  
nombre de places nécessaires de places  
de parking ; afin de déposer en toute  
aisance et sécurité les enfants à l'école.

Je suis moi-même "témoin" et "acteur" dans  
une situation qui s'avère "périlleuse" pour  
la sécurité de parents et élèves du au caractère  
étriqué de l'aire de parking ; le chassé-croisé  
s'avère être peu fluide ...  
d'agrandissement et la création de nouvelles  
me semblent plus qu'utiles (à la fois pour  
l'école et la mairie).

BONCAUVES Directeur



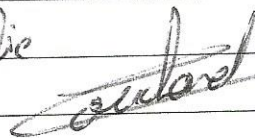
Le 5 Juillet de 8h30 à 8h40

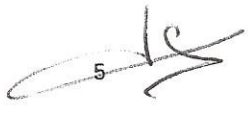
Observations de :

M<sup>me</sup> LOUCHARD Nagalie (ATSEM de l'école primaire)

Le parking actuel ne dispose pas suffisamment de places  
de stationnements. Cela engendre des manœuvres dangereuses  
pour les enfants.

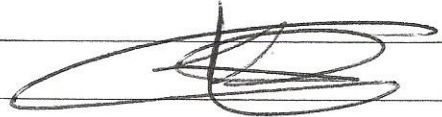
M<sup>me</sup> LOUCHARD Nagalie



5 

Jesuis hutzinger 5 rue de la paterne - 85150  
Cayenay -  
9107122

Les 2 enfants pratiquent le foot à Fontaine la  
Guillaude. J'estime que le terrain qui est à  
côté du stade est nécessaire pour le club, pour  
permettre l'activité des adhérents du Club.



Le 03 juillet

Observations de M<sup>me</sup> CLAUSON Angelic, secrétaire F.C.  
Fontaine la Guillaude.

J'atteste que les parcelles proches du stade sont  
nécessaires à l'activité du club pour un bon accueil  
de notre publique.

A. CLAUSON



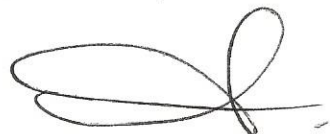
9107122

M<sup>me</sup> PICARD Madoise, 24 rue Gaston Coqubit - Fontaine la guillaude.

La parcelle de terrain entre le stade et le  
verticère est une zone ayant un grand intérêt  
public dans le cadre des activités sportives  
encadrées par le FC Fontaine la guillaude.  
En effet, cette zone permettrait d'élargir le cadre de  
nos activités pour les jeunes.

Ce projet a un grand intérêt pour notre public, je  
suis favorable.

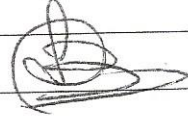
M<sup>me</sup> PICARD Madoise





Lilia Ruiz 9/07/2022

J'atteste que le projet pour la commune  
d'acquies la parcelle de terrain entre  
le restaurant et le stade à un intérêt  
public notamment pour l'activité publique  
du FC FONTAINE, je suis favorable.



Nous soussignés GRELIN Etienne, GRELIN  
Agnes, GRELIN Blandine vous remettons  
un compromis de cession amiable établi  
ce 15 juillet 2022 en matinée entre la  
municipalité de Fontaine la Gaillarde et  
nous même

Agnes

Etienne

Blandine  
Grelin

Je soussigné DIEUDONNE Guy, 1er adjoint à la  
maire de Fontaine-la-Gaillarde, vous remet un compromis de  
cession amiable établi ce 15 juillet 2022 en matinée entre  
les couples GRELIN et la maire de Fontaine-la-Gaillarde.



Dieudonné



Le 15 juillet 2022 à 18 heures 00.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, Gérard Faure-Segana déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant dix neuf jours consécutifs, du 27 juin 2022 à 9h00 au 15 juillet 2022 à 18h00 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures.

Les observations ont été consignées au registre par neuf personnes personnes (pages n°s 3 à 6).

En outre, j'ai reçu deux lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 30 juin 2022 de M. Cousart Grélin
2. - Lettre en date du 15 juillet 2022 de M. Cousart Grélin et maire de Fontaine-La-Guillaude (Cantonnement route)
3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Gaure Segana



**GRELIN Etienne**  
12 rue des Desserties  
89340 VILLEBLEVIN  
Tél 06.79.55.18.39  
Tél 06.89.85.79.46  
[e.grelin@gmail.com](mailto:e.grelin@gmail.com)  
[blandine.grelin@yahoo.fr](mailto:blandine.grelin@yahoo.fr)

Villeblevin, le 30 Juin 2022

Vu et élargé  
Le Commissaire Enquêteur  
Gérard FARRE-SEGARRA

### Enquête publique Fontaine la Gaillarde

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre visite à la journée d'Enquête publique du 27 juin 2022 à Fontaine la Gaillarde et à notre entretien avec vous, nous vous communiquons nos remarques.

Comme libellé dans la notice explicative du projet d'urbanisme, il est mentionné que les terrains, A381 & A382, sont situés au centre du village, près d'une voie de circulation, à proximité de l'église, du lavoir, de l'arrêt de bus et le long d'un petit cours d'eau.

Mettre 2 tables et 4 bancs dans le projet présenté nécessite-t-il vraiment une expropriation d'utilité publique.

Nous ne sommes pas opposé à la cession de ces terrains, mais estimons que la valeur proposée pour ces 2 parcelles en zone UL du PLU est sous-estimé.

En ce qui concerne les parcelles A917, A918, A919 et A921 la réalisation d'un parking, avec stationnement en épi sur une largeur de 8 m, est-il sécuritaire pour la circulation des enfants en bas âge, sachant que la longueur d'une voiture est en moyenne de 5m. Alors que la commune dispose d'espace libre d'environ 400 m<sup>2</sup> jouxtant ces parcelles. Nous ne sommes pas opposés à la cession de ces parcelles, mais nous souhaitons conserver un droit de passage sur les parcelles A917, A918, A919 et A921 pour éviter l'enclavement de nos parcelles A815 & A642.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

GRELIN Blandine



DUMAIRE Madeleine



GRELIN Agnès



GRELIN Marielle



GRELIN Etienne



Visé et chargé  
Le Commissaire Enquêteur  
Gérard FAURE-SECARRA

Fontaine-la-Gaillarde, le 15 juillet 2022

**OBJET : Compromis entre la Mairie de Fontaine-la-Gaillarde et les Consorts GRELIN**

Je soussigné Michel PAPINAUD, Maire de Fontaine-la-Gaillarde en présence du 1<sup>er</sup> adjoint et de quatre conseillers d'une part et de Mmes GRELIN Blandine et GRELIN Agnès et de M. GRELIN Etienne d'autre part, reconnaissent s'être mis d'accord sur la vente des parcelles A 381, A 382 (surface de 1818 m<sup>2</sup>) et des parcelles A 917, A 918, A 919, A 921 (surface de 863 m<sup>2</sup>) sans droit de passage pour engins agricoles, soit une surface totale de 2681 m<sup>2</sup> pour la somme de 13.400 euros.

Monsieur le Maire s'engage à demander au département de l'Yonne de modifier l'entrée sur la Rue des Marais, parcelle A 643 (permettant l'accès à la parcelle A 815) afin de faciliter l'accès aux engins agricoles. La parcelle A 643 appartient à M. PRIEUR. Ces travaux restant de la compétence des autorités départementales, ils ne compromettent pas notre accord.



*[Signature]*

*[Signature]*  
En présence de  
*[Signature]*

GRELIN Blandine  
*[Signature]*

GRELIN Etienne

GRELIN Agnès

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

GRELIN Marielle

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*